



Le 21 juillet 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

1001, boul. Robert-Bourassa

6^e étage

Montréal (Québec) H3B 0B6

Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0298

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 1^{er} juin et indiquant:

« j'aimerais obtenir la liste des dépenses et coûts subis par Hydro-Québec en lien avec les moyens de pression de certains syndiqués, et ce depuis le 1^{er} janvier 2025.

SVP ventiler les sommes totales versées en «montants compensatoires» et congés aux cadres impactés par la situation + inclure le nombre de cadres bénéficiaires. »

(Transcription intégrale)

Après analyse, les renseignements suivants peuvent être communiqués en lien avec l'objet de votre demande :

- Depuis le début de l'année 2025, les coûts directement attribuables aux moyens de pression sont estimés à environ 1M \$;
- Ces sommes correspondent à des dépenses engagées notamment pour assurer la continuité des opérations, intervenir sur le terrain et remettre en état certains environnements de travail vandalisés ou ayant subis des dommages ;
- Ces montants font actuellement l'objet de démarches juridiques dans les mécanismes usuels de relations du travail.

Au-delà de ces coûts financiers directs, les moyens de pression ont également entraîné un nombre d'heures de travail significativement élevé des équipes de gestion, en sus de leurs obligations liées aux opérations, afin de pallier les effets de certains moyens de pression. Ces activités ont notamment porté sur l'encadrement de situations opérationnelles inhabituelles, la gestion d'événements nécessitant un suivi administratif et organisationnel important, des ralentissements ou des ajustements dans les activités quotidiennes.

Depuis 2025, près de 5 000 événements ont été documentés et plus de 700 interventions ont eu lieu en lien avec ces moyens de pression. Les suivis effectués par les gestionnaires ont notamment visé à maintenir la continuité des services, à assurer les suivis auprès des équipes concernées, à appliquer les normes et règles en vigueur ainsi qu'à documenter les situations rencontrées.

Les compensations accordées aux membres du personnel concernés se rapportent aux responsabilités additionnelles assumées dans ce contexte. Ainsi, 549 cadres ont reçu un montant compensatoire de 1 000 \$ et 1 375 employés admissibles ont bénéficié d'une journée de congé rémunérée en reconnaissance de leur travail sans relâche, de leur mobilisation continue et des efforts considérables déployés depuis le début des moyens de pression.

Quant aux autres détails et ventilations visés par votre demande, nous ne pouvons vous les communiquer puisque la production de certaines de ces informations nécessiterait notamment de procéder au calcul ou à la comparaison de données à partir de plusieurs systèmes informationnels. De plus, certains renseignements visés par votre demande constituent des renseignements de nature commerciale et financière, appartenant à Hydro-Québec, que nous traitons de manière confidentielle. Leur divulgation risquerait vraisemblablement de causer un préjudice à notre organisme, de nuire de façon substantielle à sa compétitivité et d'avoir un effet sur une procédure judiciaire en cours. Suivant les articles 15, 21, 22, 27 et 32 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que le privilège relatif au litige, nous ne pouvons accéder entièrement à votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline
Vice-présidente – Affaires juridiques et cheffe de la gouvernance

p. j.